



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 070

Le mardi 9 mai 2023

Président : M. John Brassard



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le mardi 9 mai 2023

• (1610)

[Traduction]

Le président (M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Je souhaite à tous la bienvenue à la 70^e réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le jeudi 23 juin 2022. Par conséquent, les membres peuvent participer en personne ou à distance avec l'application Zoom. En cas de difficulté technique, avertissez-moi.

Je vois que M. Bains participe à la réunion par Zoom aujourd'hui. Veuillez noter que nous devons peut-être suspendre la séance quelques minutes, car nous devons nous assurer que tous les membres sont en mesure d'y participer pleinement.

Conformément à l'article 108(3)h) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 7 décembre 2022, le Comité reprend son étude de l'ingérence étrangère et des menaces entourant l'intégrité des institutions démocratiques, de la propriété intellectuelle et de l'État canadien.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre témoin d'aujourd'hui. De la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau, nous accueillons M. Edward Johnson, président du conseil d'administration de la Fondation.

Nous devons aller voter dans environ 50 minutes. Puis-je avoir l'accord du Comité pour passer aux cinq minutes d'exposé de M. Johnson, puis peut-être au premier tour? Cela nous mènera à 39 minutes, ce qui nous laissera largement le temps de monter à l'étage.

Cela vous convient-il, monsieur Fergus?

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Oui.

Le président: Tout le monde est d'accord.

Vous remarquerez que nous avons modifié l'avis de convocation pour y inclure une portion à huis clos à des fins d'information. Cette information concerne les documents que nous avons reçus et une mise à jour sur la traduction de ces documents. Nous nous en tiendrons à cela, mais une fois de plus, nous devons voir de combien de temps nous disposerons à notre retour des votes. J'ai l'intention de maintenir la partie consacrée aux travaux du Comité à la fin de la séance.

Monsieur Johnson, je vous souhaite la bienvenue au Comité. Vous avez jusqu'à cinq minutes pour présenter votre exposé au Comité. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Edward Johnson (président du conseil de l'administration, Fondation Pierre-Elliott-Trudeau): Merci, monsieur le président.

Je vais maintenant aborder trois points: la mission de la Fondation, les questions de gouvernance soulevées dans les témoignages précédents qui méritent correction et un message à l'intention de nos boursiers.

Tout d'abord, je parlerai de la Fondation. La Fondation Pierre-Elliott-Trudeau est une fondation caritative non partisane de bourses d'études créée en 2002, avec un vaste soutien de tous les partis représentés à la Chambre des communes. Le premier conseil d'administration se composait de Bill Davis, Roy Romanow et Peter Lougheed. Le gouvernement lui a accordé une dotation de 125 millions de dollars et, depuis, elle a dépensé quelque 95 millions de dollars pour offrir 295 bourses doctorales, des mentorats et des bourses d'études, ainsi que divers programmes connexes. Nous avons réalisé tout cela sans toucher au capital de départ, qui s'élève désormais à 145 millions de dollars. Aujourd'hui, nous nous classons au même rang que les bourses Rhodes, MacArthur et Fulbright, et nombre de nos boursiers affirment que leur participation à nos programmes a changé leur vie.

Nos administrateurs et nos membres sont tous des bénévoles. La grande majorité des dons privés remis à la Fondation provient de nos membres. La famille Trudeau n'a absolument aucun intérêt financier dans la Fondation.

La présidente et cheffe de la direction, Mme Fournier, et moi-même avons entretenu une relation de travail amicale et efficace pendant la quasi-totalité de mes deux années à la présidence du conseil. Toutefois, l'attention nationale intense portée à la Fondation à partir du 28 février à propos d'un don effectué il y a sept ans par une entité sino-canadienne d'un montant total de 140 000 \$ a exercé une forte pression sur l'ensemble de la Fondation à sa période la plus chargée de l'année. Nous en connaissons bien les conséquences.

Permettez-moi d'ajouter que la Fondation fait l'objet d'attaques injustifiées et injustes. Ce don sino-canadien nous est parvenu par l'intermédiaire de l'Université de Montréal. On ne nous a jamais offert 1 million de dollars et nous n'avons jamais reçu de signaux d'alerte du SCRS.

En ce qui concerne les témoignages prononcés devant le Comité jusqu'ici, je me dois de réagir à certaines choses qui ont été dites.

À aucun moment je n'ai reçu d'avis juridique sur un possible conflit d'intérêts m'impliquant ou impliquant d'autres administrateurs concernant les dons reçus de 2014 à 2017, mais je n'avais pas besoin d'un avis juridique pour me dire ce que je savais instinctivement. Je faisais partie du conseil d'administration à l'époque, je ne pouvais donc pas participer à la supervision d'un examen externe de ces dons. À aucun moment je ne me suis opposé à un examen indépendant ou je n'ai tenté d'en limiter la portée, pas plus qu'aucun autre administrateur, à ma connaissance.

Tout au long du mois de mars, avec l'appui d'un avocat externe, j'ai insisté pour que ni Mme Fournier ni moi ne supervisions la tenue d'un examen indépendant, mais plutôt un comité spécial formé de trois administrateurs qui n'occupaient aucune fonction à la Fondation dans les années 2014-2017. Je l'ai proposé officiellement au conseil d'administration dans son ensemble à sa réunion du 31 mars.

Quant à ma légitimité pour présider cette réunion, elle ne faisait aucun doute. Mes intérêts correspondaient parfaitement à ceux de la Fondation. Je voulais un examen indépendant, tout comme le reste du conseil, et il était de mon devoir de président de présider cette réunion.

Deux avocats externes de deux cabinets différents conseillaient le conseil d'administration lors de cette réunion, et tous deux ont déclaré qu'ils n'avaient pas donné d'avis sur de possibles conflits d'intérêts. Ni eux ni aucun administrateur n'ont remis en question ma légitimité à présider cette réunion ou à voter pendant la réunion.

Au cours de la semaine qui a suivi, un consensus s'est dégagé au sein du conseil d'administration sur le fait que l'examen externe devait être supervisé par un comité spécial composé de trois personnes, comme je l'avais initialement recommandé, et qu'il ne devait pas rendre de comptes à la direction.

Je remets au Comité le message que j'ai envoyé à l'ensemble du conseil et à Mme Fournier le jeudi de Pâques, le 6 avril, dans lequel je proposais une marche à suivre. À ma grande déception, le conseil d'administration a démissionné le 10 avril, le lundi de Pâques, avant que le consensus qui transparaissait dans mon message ne puisse se concrétiser.

Comme je tenais à ce qu'un examen externe indépendant soit effectué, j'ai écrit à la vérificatrice générale le 14 avril, trois jours après la démission des membres du conseil, pour lui demander d'enquêter sur tous les aspects de la réception et de la gestion des dons par la Fondation. Je vous remets copie de ma lettre.

Pour la suite des choses, je tiens à adresser un petit mot spécial à nos doctorants, à nos mentors, à nos boursiers, ainsi qu'à l'équipe merveilleuse et enthousiaste de la Fondation. La Fondation Pierre-Elliott-Trudeau continuera à proposer son programme exceptionnel de soutien de la recherche et, grâce aux bénévoles de notre comité des finances, nous continuons d'être bien financés. Notre excellente équipe travaille à la sélection de notre prochaine cohorte et aux événements prévus pour le développement de compétences en leadership. L'avenir de la Fondation s'annonce passionnant.

Je vous remercie de votre attention.

• (1615)

Le président: Merci, monsieur Johnson.

Chers collègues, la greffière m'informe que nous ne pouvons vraiment pas siéger au-delà de 18 heures ce soir. Il y a d'autres réunions de comités qui sont prévues ce soir.

Je vous remercie votre déclaration préliminaire, monsieur Johnson.

Nous allons passer à M. Barrett pour six minutes.

Allez-y, monsieur, s'il vous plaît.

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci d'être ici aujourd'hui, monsieur.

Qui a demandé à M. Alexandre Trudeau de signer l'entente de don de 140 000 \$ endossé par Pékin?

M. Edward Johnson: Je n'ai pas participé à cette décision et je n'étais pas au courant à l'époque.

J'ai entendu les témoignages de M. Trudeau et de M. Rosenberg, la semaine dernière, qui ont expliqué comment les choses se sont passées.

M. Michael Barrett: Savez-vous combien de bourses d'études portent le nom de Pierre Elliott Trudeau à travers le pays?

M. Edward Johnson: Nous en avons décerné 295 jusqu'à présent.

M. Michael Barrett: Il s'agit de bourses accordées avec les universités et les établissements d'enseignement.

M. Edward Johnson: C'est exact, ici et à l'étranger.

M. Michael Barrett: Quel en est le nombre encore?

M. Edward Johnson: Nous en avons remis 295 jusqu'à présent.

M. Michael Barrett: Sur ces 295, combien d'accords ont été signés par M. Alexandre Trudeau?

M. Edward Johnson: Aucun, à ma connaissance.

M. Michael Barrett: La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que, comme vous l'avez entendu dans le témoignage de M. Trudeau, il a dit avoir dû signer l'accord de don de ces personnes agissant au nom de la dictature de Pékin parce qu'il était associé au nom de son père. Il a également déclaré que c'est la seule fois en 20 ans qu'il a signé un accord de don.

Il est très suspect que ce seul événement, ce seul don fasse l'objet de cette réunion.

Vous avez dit que rien ne vous avait paru louche là-dedans. Vous faisiez partie du comité de vérification à l'époque. Le fait que le reçu de don ait été envoyé l'étranger, la présence de représentants d'un gouvernement étranger aux réunions pour convenir de l'accord de don et les circonstances entourant la cérémonie de signature, rien de tout cela n'a soulevé d'inquiétudes chez vous?

M. Edward Johnson: Je n'étais pas au courant à l'époque. À ma connaissance, le comité de vérification n'a pas été saisi de l'affaire.

M. Michael Barrett: Personne n'a jamais demandé si c'était illégal?

M. Edward Johnson: Je ne saurais vous le dire.

M. Michael Barrett: Y a-t-il des gens qui ont demandé à l'époque si c'était illégal?

M. Edward Johnson: Je ne sais pas si quelqu'un l'a fait ou non. Je suis désolé.

M. Michael Barrett: Le SCRS a enregistré une conversation entre le consulat de Pékin et le donateur. Êtes-vous au courant de cela maintenant?

M. Edward Johnson: Parlez-vous du contenu de l'article paru dans le *Globe and Mail* le 28 février?

M. Michael Barrett: Oui.

• (1620)

M. Edward Johnson: J'ai lu cet article.

M. Michael Barrett: Dans cette conversation, le donateur a reçu l'ordre de Pékin de faire un don à la fondation Trudeau dans le but express d'obtenir une faveur ou un accès au premier ministre. Vous le savez si vous avez lu l'article.

M. Edward Johnson: Je suis au courant de cette allégation. Il s'agissait aussi de donner 1 million de dollars à la Fondation, je crois, selon le journal.

M. Michael Barrett: Sachant cela maintenant, après avoir lu ces informations du SCRS dans l'article du *Globe and Mail*, voyez-vous les signaux d'alerte que suscitait ce don?

M. Edward Johnson: Eh bien, d'abord...

M. Michael Barrett: Avec le recul.

M. Edward Johnson: Dans ma déclaration préliminaire, j'ai mentionné qu'à aucun moment 1 million de dollars n'avaient été offerts à la Fondation.

M. Michael Barrett: La Fondation a reçu 140 000 \$.

M. Edward Johnson: C'est exact.

Pour ce qui est du signal d'alerte, quand la présidente et moi avons pris connaissance de cet article, nous avons tous deux convenu de rembourser ce don de 140 000 \$, sur la base de ces allégations, puis avons travaillé avec les autres membres de la Fondation en ce sens. Qu'elles soient fondées ou non, ces allégations nous mettaient dans une position telle que nous avons estimé que nous devions rembourser cet argent.

M. Michael Barrett: Cela a manifestement donné suffisamment l'impression que ces informations provenant du SCRS étaient justes pour que vous vous sentiez obligés de rembourser le don.

M. Edward Johnson: Je ne peux pas dire si ces allégations sont fondées.

M. Michael Barrett: Mais vous pouvez dire que c'était suffisamment convaincant pour que vous remboursiez le don.

M. Edward Johnson: L'article paru dans le journal a suscité suffisamment d'inquiétudes chez nous et chez d'autres personnes proches de la Fondation pour que nous estimions que c'était la meilleure chose à faire.

M. Michael Barrett: Cela m'inquiète également.

Faisiez-vous partie du comité qui a choisi Pascale Fournier comme présidente et cheffe de la direction?

M. Edward Johnson: Je ne faisais pas partie du comité de sélection.

M. Michael Barrett: La fondation Trudeau a-t-elle un règlement qui traite de l'influence étrangère?

M. Edward Johnson: Non. Nous avons des règlements, mais je ne me souviens pas qu'il y ait quoi que ce soit dans les règlements qui traite spécialement de l'influence étrangère.

M. Michael Barrett: Nous avons des informations du SCRS selon lesquelles la fondation Trudeau a été utilisée dans le cadre d'une

manoeuvre d'influence étrangère. Il n'y a aucun mécanisme en place à la Fondation pour empêcher qu'elle soit utilisée dans le cadre d'une manoeuvre d'influence étrangère. Pourtant, lorsque M. Trudeau a comparu ici, il a dit qu'il était impossible que la Fondation soit utilisée dans le cadre d'une manoeuvre d'influence étrangère.

Comment est-il possible qu'il ait raison?

M. Edward Johnson: Je ne peux pas parler pour lui. Pour ma part, je pense qu'il n'y a jamais eu d'occasion pour qu'une soi-disant manoeuvre d'influence étrangère influence la Fondation.

M. Michael Barrett: Je pense que nous venons de discuter de preuves en ce sens, monsieur.

Le président: Merci, monsieur Johnson et monsieur Barrett.

Nous allons donner la parole à Mme Saks pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Ya'ara Saks (York-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Johnson, de vous joindre à nous aujourd'hui.

J'aimerais commencer par le fait que vous êtes l'un des membres fondateurs de la Fondation. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez accepté le rôle de président du conseil d'administration en 2021?

M. Edward Johnson: On m'a demandé de le présider. J'en suis membre depuis 2002 et présent auprès de la Fondation depuis 2001. J'étais engagé au sein de la Fondation depuis longtemps.

Je me suis joint au conseil d'administration en 2011. Le président sortant, à l'époque, et un certain nombre de membres du conseil d'administration m'ont demandé si j'accepterais d'en assurer la présidence.

Mme Ya'ara Saks: Comme vous êtes un membre fondateur de la Fondation, quel en était le mandat initial? Peut-être pourriez-vous nous en parler et nous dire comment ses activités ont évolué au cours des 22 années d'existence de la Fondation en soutien aux chercheurs.

M. Edward Johnson: Je dois ajouter que j'ai de la difficulté à capter la transmission du parquet, mais je l'entends assez bien sans mes écouteurs.

Nous avons un accord de financement avec le gouvernement du Canada, sous la supervision du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada. Cet accord établit des paramètres assez stricts pour notre programme. Ainsi, nous devons offrir des bourses d'études, des mentorats, des bourses de recherche et un programme d'interaction avec le public. Nous offrons aux boursiers la possibilité de sortir de leur champ d'études étroit et de découvrir d'autres aspects du Canada et du monde, qu'il s'agisse de rencontrer des personnes haut placées au gouvernement ou d'aller à l'étranger pour y rencontrer des gens.

• (1625)

Mme Ya'ara Saks: Je vous remercie.

Pour clarifier les choses, lorsque la Fondation a été créée par ce ministère, comme vous l'avez mentionné, est-ce que tous les partis politiques appuyaient la création de la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau?

M. Edward Johnson: Tous les partis ont appuyé la création de la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau.

Il n'y a jamais eu de vote. Un parti était un peu moins enthousiaste que les autres, mais les autres étaient massivement en faveur. Les discours prononcés par tous les partis à cette occasion, en février 2002, sont très émouvants.

Mme Ya'ara Saks: Pourrait-on dire que la fondation Trudeau est une organisation non partisane?

M. Edward Johnson: Tout à fait, et c'est le cas depuis le jour un.

Mme Ya'ara Saks: Selon votre structure de gouvernance, est-ce que tout votre personnel fait l'objet d'un contrôle en ce sens?

M. Edward Johnson: Est-ce que tout notre personnel fait l'objet de quel genre de contrôle?

Mme Ya'ara Saks: Vérifiez-vous l'impartialité de chaque membre de votre personnel?

M. Edward Johnson: Pas formellement, mais le fait est que nous... Je ne me souviens pas d'avoir vu des personnes associables à un parti participer à la dotation en personnel de la Fondation.

Mme Ya'ara Saks: D'accord.

Les témoins précédents ont dit très clairement qu'à leur avis, ce don n'avait donné lieu à aucune influence étrangère. Comme vous l'avez indiqué, il ne s'agissait pas de 1 million de dollars, comme certains de mes collègues ne cessent de le répéter. En fait, il s'agissait d'un don de 200 000 \$, mais la Fondation n'a reçu que 140 000 \$.

Lorsque cet article a été publié dans le *Globe and Mail*, avez-vous eu l'impression que la Fondation ne pouvait plus conserver ce don, compte tenu du haut degré d'intégrité nécessaire pour offrir des bourses et faire tout le travail qu'elle accomplit depuis 22 ans?

M. Edward Johnson: Exactement.

Nous ne voulions pas de cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Nous sommes dans une situation particulière, en raison du nom de la Fondation, de sorte que nous sommes vulnérables aux attaques politiques, donc cela a beaucoup joué dans notre réflexion.

Mme Ya'ara Saks: La priorité de la décision sur le don était-elle d'assurer l'intégrité de la Fondation et la poursuite de son bon travail des 22 dernières années?

M. Edward Johnson: Absolument.

Mme Ya'ara Saks: Comment cette décision a-t-elle touché la Fondation dans son travail actuel?

M. Edward Johnson: Elle n'a eu aucun effet. Nous progressons dans notre travail, et notre personnel s'affaire, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, à mettre nos programmes en œuvre et à passer à la suite naturelle des choses. Nous espérons nommer très bientôt une nouvelle cohorte de boursiers. Nous préparons pour eux un certain nombre d'activités de perfectionnement du leadership.

Mme Ya'ara Saks: Dans le même ordre d'idées, vous avez parlé de remises de bourses. Sont-elles...? D'après les témoignages, elles sont sans partisanerie politique...

M. Edward Johnson: C'est juste.

Mme Ya'ara Saks: Pouvez-vous confirmer que les activités de la Fondation sont bien non partisanses?

M. Edward Johnson: Je le confirme.

Mme Ya'ara Saks: Les boursiers sont-ils filtrés?

M. Edward Johnson: Filtrés?

Mme Ya'ara Saks: Oui, pour leurs opinions politiques ou idéologiques...

M. Edward Johnson: Absolument pas.

Mme Ya'ara Saks: Selon quels critères ces boursiers sont-ils admis à un programme si prestigieux?

M. Edward Johnson: L'étude intensive des candidatures est suivie d'entrevues qui conduisent à la sélection de demi-finalistes puis à celle de finalistes. Le processus est long et il mobilise un très nombreux personnel.

Mme Ya'ara Saks: Une dernière question.

Depuis que vous êtes à la Fondation, avez-vous vu, en ces 22 années, une augmentation de la robustesse du processus de la structure de gouvernance relativement à toutes ses activités?

M. Edward Johnson: Oui, indéniablement.

Le président: Merci.

M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le président, j'invoque rapidement le Règlement.

Monsieur Johnson, vous avez dit que vous entendiez mal. Êtes-vous en mesure d'entendre?

M. Edward Johnson: Je pense que c'est maintenant réglé. Merci beaucoup.

M. Matthew Green: Est-ce que ça va pour l'interprétation?

M. Edward Johnson: Je ne l'ai pas essayée.

Le président: Vérifiez que le bouton correspond à la langue de votre choix. C'est le bouton inférieur.

• (1630)

M. Edward Johnson: Très bien. Je l'ai. Merci.

Le président: Merci, monsieur Green. J'en ai parlé à la greffière, en raison de ce que M. Johnson a dit.

[Français]

Monsieur Johnson, parlez-vous et comprenez-vous le français?

[Traduction]

M. Edward Johnson: Je fais de mon mieux.

Le président: Je voulais seulement m'assurer que tout allait bien.

[Français]

C'est parce que le prochain intervenant sera M. Villemure, du Bloc québécois.

Monsieur Villemure, vous avez la parole pour six minutes.

M. René Villemure (Trois-Rivières, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur Johnson, merci d'être parmi nous aujourd'hui.

Je vais adopter un autre angle complètement. Votre témoignage aujourd'hui est fort optimiste, tout comme l'était celui d'Alexandre Trudeau. Cela contraste fortement avec celui de Mme Fournier, qui était tout à fait pessimiste.

Comment expliquez-vous la différence entre les perceptions?

M. Edward Johnson: Je ne peux pas l'expliquer. Je suis désolé, mais je ne peux pas parler pour elle.

Pour ma part, je sais ce qui se passe à la Fondation en ce moment, et cela me rend absolument optimiste.

M. René Villemure: D'accord.

Ce que j'ai retenu du témoignage d'Alexandre Trudeau, la semaine dernière, c'est que la faute était imputable à Mme Fournier et aux huit autres démissionnaires. Bref, il a dit que c'était la faute des autres, et non la sienne. Quel est votre point de vue sur ce genre d'affirmation?

M. Edward Johnson: Je dois dire que ce n'est pas mon témoignage. Comme je l'ai dit dans mes remarques d'introduction, j'avais une relation professionnelle très proche et très fructueuse avec Mme Fournier. J'ai beaucoup aimé le programme qu'elle a instauré pendant ses années au sein de la Fondation.

M. René Villemure: Elle nous a d'ailleurs mentionné que vous aviez une bonne relation. Comme elle l'a dit, jusqu'à la fin, elle avait une très bonne relation avec tout le monde.

M. Edward Johnson: Absolument.

M. René Villemure: Qu'est-ce qui fait que tout était si différent, à la fin? Il y a évidemment eu un conflit. L'article du *Globe and Mail* a déclenché des craintes. Que s'est-il passé par la suite pour qu'on passe d'une bonne relation avouée à une démission?

M. Edward Johnson: Je ne peux pas expliquer sa démission. Cependant, je peux dire que, à la suite de la publication de cet article et des allégations du Service canadien du renseignement de sécurité, l'attention nationale qui a été portée sur notre organisme a créé d'énormes pressions sur la Fondation, sur elle, sur son équipe et sur le conseil d'administration. En m'appuyant sur toute mon expérience à la Fondation, je dirais que cela a été une période très difficile pour toute notre équipe.

M. René Villemure: C'était un conflit.

M. Edward Johnson: Il n'y a pas de conflit en particulier que je pourrais pointer du doigt. Cela dit, la pression a créé une atmosphère très difficile.

M. René Villemure: Elle a demandé d'avoir une enquête menée par une firme de juricomptables, je crois. Elle avait six questions à poser à un avocat, selon ce qu'elle nous a relaté. Vous avez donc proposé d'avoir un comité spécial composé de trois membres du conseil d'administration et de personnes de l'extérieur pour vous venir en aide, ce qui est une bonne pratique de gouvernance.

M. Edward Johnson: C'est exact. Je crois que c'est une pratique élémentaire de gouvernance.

M. René Villemure: Ensuite, elle a insisté pour que les trois membres se refusent, n'est-ce pas?

M. Edward Johnson: De quels trois membres parlez-vous?

M. René Villemure: Je parle de ceux qui devaient faire partie du comité de vérification.

M. Edward Johnson: Je ne comprends pas.

M. René Villemure: D'accord, je vais formuler cela autrement.

Elle voulait que ce comité soit totalement indépendant, et non qu'il comprenne trois membres du conseil d'administration.

M. Edward Johnson: Je comprends.

Elle était d'accord avec moi, au commencement. Nous en avons parlé à la mi-mars. Pour le survol, j'ai toujours plaidé pour un comi-

té de trois personnes indépendantes qui n'avaient rien eu à voir avec la Fondation pendant la période en question. Il n'y a pas eu de résistance de sa part à ce moment.

• (1635)

M. René Villemure: Qu'est-ce qui a changé?

M. Edward Johnson: Je ne suis pas d'avis qu'elle a tellement changé. Elle et moi voulions un avocat de l'extérieur qui n'avait rien eu à faire avec la Fondation auparavant, et une compagnie de comptables professionnels supervisée par l'avocat. Par contre, la surveillance devait selon moi être faite par un comité de trois administrateurs. Je ne me souviens pas d'avoir constaté de résistance de sa part à ce sujet.

M. René Villemure: Vous aviez une solution commune, mais la présence de ces trois administrateurs posait problème, selon ce que j'ai compris de son témoignage. Est-ce possible?

M. Edward Johnson: Je n'ai pas entendu cela dans son témoignage, mais peut-être que je l'ai mal compris.

M. René Villemure: Il n'y a pas de problème.

M. Edward Johnson: Selon mon expérience, il n'y avait pas de désaccord sur ce point.

M. René Villemure: Selon M. Alexandre Trudeau, le don reçu de la Chine était le premier et le seul don étranger fait à la Fondation. Est-ce le cas, à votre connaissance? Je ne parle pas ici de dons de 100 \$.

M. Edward Johnson: Non, il y a eu deux ou trois autres dons étrangers.

John MacBain, de la Fondation McCall MacBain, en a fait un de plus de 1 million de dollars, qui a été classé comme étranger, parce que cette fondation est basée en Suisse. Par contre, M. MacBain est canadien et était le président du conseil d'administration de la Fondation à ce moment-là.

Un autre administrateur canadien qui travaillait en Californie a lui aussi fait un don considérable, de quelques centaines de milliers de dollars, si je me souviens bien. C'était un don étranger également.

Le président: Merci, monsieur Johnson.

Merci, monsieur Villemure. Je vous ai donné un peu plus de temps.

[Traduction]

Monsieur Green, vous disposez de six minutes.

Allez-y.

M. Matthew Green: Merci.

Monsieur Johnson, pendant son témoignage, Pascale Fournier a expliqué qu'elle avait mis en vigueur un programme pour l'acceptation des dons à la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau, qui passait par un examen approfondi des donateurs. Avant sa présidence, la Fondation disposait-elle d'un programme analogue?

M. Edward Johnson: Un tel programme existe, je crois, depuis 2003.

M. Matthew Green: Était-il exhaustif?

M. Edward Johnson: À ma connaissance, c'était ce qui se faisait alors de mieux.

M. Matthew Green: Ah oui?

M. Edward Johnson: Oui. À sa création et pendant toute son existence.

M. Matthew Green: Pendant son existence, exigeait-il une enquête sur l'origine des dons que recevait la Fondation?

M. Edward Johnson: Je ne me rappelle plus la teneur de ce programme.

M. Matthew Green: Mais il était exhaustif, et c'était le dernier cri.

M. Edward Johnson: Oui.

M. Matthew Green: Vous l'auriez appliqué.

M. Edward Johnson: Non. Pas tout à fait. C'est vraiment la direction qui en supervisait l'application...

M. Matthew Green: Il est certain qu'elle aurait fait rapport à ce sujet au conseil d'administration.

M. Edward Johnson: Elle lui aurait fait rapport après le filtrage du don par le programme...

M. Matthew Green: Mais vous ne savez pas...

M. Edward Johnson: Ça dépendait du don, parce que beaucoup de dons n'ont jamais été signalés au conseil d'administration. Nous en étions prévenus par la lettre d'information, s'ils étaient importants.

M. Matthew Green: Votre conseil d'administration ne recevait-il pas de rapport financier en temps réel?

M. Edward Johnson: Pas quotidiennement... Écoutez, nous étions...

M. Matthew Green: Non pas quotidiennement, mais trimestriellement. Il est certain que, dans une fondation aussi sophistiquée que la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau, le conseil d'administration recevrait des rapports du personnel sur les dons. Il est certain que, dans votre témoignage d'aujourd'hui, vous n'êtes pas en train de dire que vous en étiez informés par lettres d'information.

M. Edward Johnson: La lettre d'information parvenait à tout le conseil d'administration, lequel, cependant, se réunissait pendant trois heures deux fois par année.

M. Matthew Green: D'accord, j'en conviens, mais, à votre époque... Vous m'avez dit que vous aviez des antécédents en politique. Vous aviez, avant, une expérience de la politique, et nous ne sommes pas obligés d'entrer dans ces détails, mais je pense que vous comprendrez la nature... Je pense que vous y avez fait allusion dans vos observations. Vous avez fait allusion à des attaques politiques, vu la nature de la Fondation et les risques pour sa réputation, pour une question d'homonymie.

Quelles mesures étaient en vigueur pour protéger la Fondation ou sa réputation contre des attaques politiques?

• (1640)

M. Edward Johnson: Je ne parviens pas à me rappeler la formulation précise du programme concernant les dons, à l'époque, mais notre personnel de direction possédait un très bon jugement, qui, d'après moi était une protection importante contre...

M. Matthew Green: Monsieur Johnson, sachez que c'est la deuxième fois que j'entends cette réplique. La première fois, c'était M. Rosenberg, selon qui vous disposiez d'excellents adjoints absolument dignes de confiance. Malheureusement, d'après moi, c'est ce qui fait que nous sommes ici, aujourd'hui.

Dans les autres fonctions que vous avez occupées, simplement dans des organisations non gouvernementales locales, le niveau de communication, de détail et de risque pour la réputation, particulièrement en ce qui concerne les deniers publics, sans parler d'un bloc de 125 millions de dollars, exigerait, je l'espère, des communications mieux diligentées.

Je tiens à vous donner l'occasion de répondre à l'une des affirmations de Mme Fournier, sur une récusation. Je suis certain que vous en avez pris connaissance dans son témoignage. Elle a soulevé la question. Est-il arrivé qu'elle vous ait demandé de vous récuser de la surveillance?

M. Edward Johnson: De quoi...?

M. Matthew Green: Du comité d'examen. Vous avez dit que vous vouliez présider...

M. Edward Johnson: Non. Je lui ai dit que je ne devrais pas me mêler de la surveillance.

M. Matthew Green: Mais vous faisiez partie du comité qui a décidé des modalités de la surveillance.

M. Edward Johnson: Non. Nous n'en avons jamais parlé, franchement.

M. Matthew Green: Je suis désolé. Je vais le formuler autrement, si vous permettez.

Présidiez-vous la réunion pendant laquelle on a discuté du mandat du comité d'examen, et vous a-t-elle alors demandé de vous récuser de ce comité?

M. Edward Johnson: On ne m'a pas demandé de me récuser, parce que ça aurait été en réunion plénière du conseil d'administration, mais je n'ai pas passé en revue le mandat de l'enquête ou de l'examen...

M. Matthew Green: Pascale Fournier a déclaré que le mandat qu'elle tenait à remplir dans le cadre de l'examen indépendant a créé des frictions dans le conseil d'administration. Vous saurez qu'elle a accepté de nous communiquer, à huis clos, des documents corroborant, d'après elle, certaines de ses affirmations. Seriez-vous d'accord pour dire qu'elle a subi des attaques personnelles pendant votre présidence de la réunion du conseil d'administration?

M. Edward Johnson: Non. Je n'ai rien vu de tel. J'ai entendu poser des questions difficiles, mais c'était à son invitation.

M. Matthew Green: Elle a déclaré que le mandat qu'elle tenait à remplir, compte tenu des frictions... Étiez-vous préoccupé par la portée de l'examen ou la méthode qu'elle entendait employer pour l'examen? Vous y avez fait allusion, je crois, dans un témoignage antérieur.

M. Edward Johnson: Je ne me rappelle pas de préoccupations précises. Je pense que nous avons...

M. Matthew Green: L'examen est-il en cours?

M. Edward Johnson: Non.

M. Matthew Green: Vous avez une dotation de 145 millions de dollars devant le comité d'éthique, en raison d'allégations d'ingérence étrangère fondées sur l'article d'un média national sur un lien du Service canadien du renseignement de sécurité et vous n'avez pas poursuivi un examen et une enquête approfondis sur cette question.

M. Edward Johnson: Je n'avais pas de rôle actif, mais mes deux collègues, qui continuent de faire partie du conseil d'administration, travaillent assidûment au déblocage de ce processus. Nous sommes arrêtés par le manque de directeurs indépendants au sens de ma définition d'indépendance. En conséquence, il faut trouver d'autres mécanismes de surveillance pour le don.

Rappelez-vous que tout le conseil d'administration a démissionné, il y a quelques semaines à peine. Il fallait alors recommencer à neuf, sans directeurs indépendants c'est-à-dire qui auraient été complètement détachés de cette affaire, à l'époque, de 2014 à 2017. Aucun de nos directeurs ne répondait à ce critère. Il devient donc...

M. Matthew Green: Mon temps est écoulé, mais j'apprécie vos réponses.

Le président: Il est bien écoulé, monsieur Green.

Monsieur Johnson, je vous remercie.

Au début de la réunion, nous avons convenu de faire un premier tour. C'est chose faite. Nous disposons donc de 23 minutes avant le vote.

Monsieur Johnson, si vous pouviez rester un peu dans les parages, nous devrions être de retour vers 17 h 10, 17 h 15. Nous ne pouvons pas dépasser 18 heures. Nous devons donc nous retirer quelque temps à huis clos pour discuter des travaux de notre comité.

Je prévois que nous pourrions peut-être faire intervenir quatre de nos membres. M. Cooper d'abord, à notre retour, qui disposera de cinq minutes, puis Mme Hepfner, puis MM. Villemure et Green, après quoi nous ferons le point sur le temps qui reste.

Monsieur Barrett, allez-y, avant la suspension de nos travaux.

• (1645)

M. Michael Barrett: Oui, moyennant consensus, nous aurions le temps pour un tour supplémentaire et nous disposerions de sept minutes pour monter à la Chambre.

Le président: Je suis d'accord. Je n'osais pas le demander, mais nous pourrions peut-être, tout de suite après, faire intervenir M. Cooper et Mme Hepfner.

Sommes-nous d'accord?

Un député: Oui.

Le président: Très bien.

Monsieur Cooper, vous disposez de cinq minutes.

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. Monsieur Johnson, je vous remercie d'être ici.

Pour que je comprenne bien, aucun progrès n'a été fait, aucune offre proposée, aucune société comptable ni rien d'autre ne s'est manifesté pour un examen.

M. Edward Johnson: Je ne peux rien dire, faute de m'en être mêlé.

M. Michael Cooper: Très bien.

Le 1^{er} mars, le lendemain du reportage du *Globe and Mail*, on a fait un chèque pour rembourser le don. À l'ordre de qui?

M. Edward Johnson: Je ne me le rappelle pas. Je l'ignore. Je n'ai pas touché à ce chèque. Ça relevait de la direction.

M. Michael Cooper: Vous n'avez aucune idée du bénéficiaire.

M. Edward Johnson: On me dit que c'était le donateur, et je n'ai aucune raison d'en douter.

M. Michael Cooper: Eh bien, vous avez dit, le 12 avril 2023, dans le *National Post*, que les 140 000 \$ avaient été remboursés à la personne dont le nom figurait sur le chèque et à la même personne qui, pour le don, a produit des reçus pour l'Agence du revenu du Canada.

Je vous cite. Vous devez donc certainement pouvoir identifier la personne physique ou morale.

M. Edward Johnson: Je n'ai pas été interrogé par le... Je n'ai pas parlé au *National Post*. J'ignore de qui ça vient.

M. Michael Cooper: C'est ce que le *National Post* vous attribue, le 12 avril 2023.

De plus, Mme Fournier a témoigné que vous aviez participé à la rédaction de sa déclaration du 1^{er} mars 2023 selon quoi la Fondation avait remboursé le donateur. Y avez-vous participé?

M. Edward Johnson: Oui.

M. Michael Cooper: Vous dites que, par ailleurs vous n'en avez aucune idée, même si, apparemment, le donateur a été remboursé.

M. Edward Johnson: C'est juste, parce que j'en ai obtenu l'assurance de Mme Fournier.

M. Michael Cooper: Mme Fournier a dit que le chèque est revenu à la Fondation et que, le 23 mars, il y est revenu une dernière fois avant qu'on ne décide d'attendre et d'essentiellement bloquer ces fonds.

A-t-on renvoyé le chèque et a-t-il été encaissé?

M. Edward Johnson: Le donateur a été remboursé.

M. Michael Cooper: Le donateur a été remboursé?

M. Edward Johnson: Oui, après...

M. Michael Cooper: De qui s'agit-il?

M. Edward Johnson: Je ne peux dire son nom. C'est...

M. Michael Cooper: N'êtes-vous pas le président, monsieur Johnson, de la Fondation Trudeau?

M. Edward Johnson: Oui.

M. Michael Cooper: Comment se peut-il que vous ne puissiez confirmer le nom du bénéficiaire du chèque de 140 000 \$ de votre fondation?

M. Edward Johnson: Je n'ai pas participé au remboursement.

M. Michael Cooper: Mais vous venez de...

M. Edward Johnson: Je n'ai pas participé au remboursement.

M. Michael Cooper: Vous venez de déclarer, il y a quelques secondes à peine, qu'il avait été retourné au donateur.

M. Edward Johnson: Oui.

M. Michael Cooper: Alors, qui est-ce?

M. Edward Johnson: Je ne peux le dire.

M. Michael Cooper: Vous ne pouvez me le dire.

M. Edward Johnson: Non. Comme je l'ai dit, je n'y ai pas participé.

M. Michael Cooper: Il s'agit de 140 000 \$. En un mois et demi, deux mois, vous ne vous êtes pas donné la peine de savoir à qui était destiné ce montant, au beau milieu d'un scandale national.

M. Edward Johnson: Il me suffisait de savoir que le donateur avait été remboursé.

M. Michael Cooper: Comment pouvez-vous quand même être convaincu que le donateur a été remboursé? Comment?

À qui avez-vous parlé?

M. Edward Johnson: J'ai parlé à notre avocate et à des gens de la Fondation qui se sont occupés de rembourser le donateur.

• (1650)

M. Michael Cooper: Le donateur est-il au Canada? Est-il à Pékin? S'agit-il de l'Association chinoise de l'industrie culturelle? S'agit-il de Millennium Golden Eagle International (Canada) Inc.?

Vous avez employé des termes très précis dans votre déclaration liminaire pour parler d'un don provenant d'une entité canadienne chinoise. À qui faisiez-vous allusion?

M. Edward Johnson: Je m'appuie sur le témoignage de M. Rosenberg et sur l'information que j'obtiens auprès de notre avocate et de mes collègues du conseil d'administration.

Le président: Merci, monsieur Johnson, monsieur Cooper.

Madame Hefner, vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Il reste 16 minutes avant le vote.

Mme Lisa Hefner (Hamilton Mountain, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Johnson, je vous remercie d'être ici aujourd'hui pour répondre à nos questions.

Jusqu'à maintenant pendant l'étude du Comité, nous avons appris grâce à Pascale Fournier, Morris Rosenberg et Alexandre Trudeau que la Fondation est un organisme non partisan, que le personnel n'est pas sélectionné en fonction de son appartenance politique et que personne dans l'organisme n'a fait pression pour participer à des activités politiques.

Ils ont aussi confirmé que la Fondation n'a jamais subi de pressions pour tenir des conférences Canada-Chine, que l'association qui a fait le don n'a jamais fait de demande en ce sens, que la Fondation ne s'est jamais sentie obligée d'intervenir dans les relations sino-canadiennes à cause d'un don, qu'on n'est jamais intervenu pour que des universitaires de la Chine soient choisis et qu'il n'y a jamais eu d'ingérence dans les activités de la Fondation.

Nous avons appris que la Fondation n'a pas de relations avec le gouvernement et que Mme Fournier, M. Rosenberg et M. Trudeau

n'ont pas eu affaire au premier ministre et aux membres de son personnel et qu'ils n'ont pas de relation d'ordre politique avec eux. En fait, pour reprendre les propos de Mme Fournier, le premier ministre n'a pas été invité et n'a pas reçu de documentation sur les réunions des membres ni sur les réunions du conseil d'administration ou du comité de gouvernance. Il n'a reçu aucune invitation et aucun document.

Souscrivez-vous à ces affirmations?

M. Edward Johnson: Oui.

Mme Lisa Hefner: Merci.

Jusqu'à maintenant dans le cadre de notre étude, les trois témoins nous ont dit qu'il n'y a pas eu d'ingérence étrangère dans ce cas-ci. M. Trudeau a dit qu'on n'a pas tenté d'influencer le gouvernement de Justin Trudeau au moyen d'un don à la Fondation Pierre-El-liott-Trudeau, qu'il n'y avait aucun mystère entourant l'identité des donateurs ou leur affiliation et qu'il n'y avait rien d'illégitime dans la signature du contrat de don. Il a également dit qu'il n'y avait eu aucune irrégularité liée à la délivrance d'un reçu pour don de bien-faisance, aucune instruction inappropriée ou inhabituelle de la part du donateur à la Fondation, aucun refus de la part de certains membres du conseil de se récuser d'une enquête sur le don et aucun avis juridique de la part des avocats de la Fondation selon lequel certains membres du conseil étaient en conflit d'intérêts et que des changements de gouvernance s'imposaient. Enfin, il a dit que la Fondation n'a pas cherché à influencer le gouvernement de Justin Trudeau ni même eu un quelconque lien avec celui-ci.

Souscrivez-vous également à toutes ces affirmations, monsieur?

M. Edward Johnson: Oui. À ma connaissance, c'est exact.

Mme Lisa Hefner: Merci.

À la dernière réunion, j'ai demandé à Alexandre Trudeau s'il y avait une relation entre la Fondation et le gouvernement Trudeau. Il a répondu:

Il n'y a jamais eu de tel lien, absolument aucun. La Fondation est un organisme à vocation universitaire qui verse des bourses.

[...] il existe un lien entre la Fondation et le ministère de l'Innovation, comme on l'appelle maintenant. Si je me souviens bien, il s'appelait le ministère de l'Industrie au début de la Fondation. Elle a une obligation de faire rapport et elle s'y conforme. Les rapports, et tout le reste, sont publics. Cela dit, le lien entre la Fondation et la fonction publique se limite au suivi du mandat qui lui a été donné à sa création d'administrer les programmes de bourses et de mentorat.

Le lien est de cette nature. Il n'y a pas de lien politique et il n'y en a jamais eu.

Souscrivez-vous également à ces affirmations?

M. Edward Johnson: Oui.

Mme Lisa Hefner: Monsieur, avez-vous de la difficulté à m'entendre à cause du bavardage de l'autre côté de la table?

M. Edward Johnson: Je n'entends pas toujours bien encore une fois.

Mme Lisa Hefner: Monsieur le président, vous pourriez peut-être demander aux députés d'en face d'être plus respectueux.

Le président: Je vais demander aux députés de faire un peu moins de bruit.

Mme Lisa Hefner: Je les entends bavarder.

Le président: J'ai demandé aux députés de faire moins de bruit dans leurs échanges.

Allez-y, madame Hepfner.

Mme Lisa Hepfner: Bien, merci.

Lorsqu'on lui a demandé si des agents consulaires de Pékin étaient présents aux rencontres sur les modalités du don, M. Trudeau a répondu:

Je n'ai pas assisté à ces rencontres. Ils étaient peut-être présents à la cérémonie de signature.

Vous devez comprendre que les donateurs, M. Zhang Bin et M. Niu Gensheng, ne parlent pas du tout anglais. On peut souvent avoir l'impression que le rôle des agents consulaires est d'offrir des services de traduction gratuits et de meilleure qualité que d'autres qui n'ont pas d'expertise en traduction diplomatique.

Avez-vous de l'information à ce sujet, monsieur? Avez-vous quelque chose à dire sur cette déclaration?

• (1655)

M. Edward Johnson: J'ai bien peur que non. Je n'étais pas là.

Mme Lisa Hepfner: Lorsqu'on a demandé à M. Alexandre Trudeau pourquoi sa signature était nécessaire à ces réunions, il a répondu à M. Barrett, je pense, en disant:

C'est juste, et la raison en est bien simple: je devais autoriser l'Université de Montréal à utiliser le nom de mon père. À titre de membre de la famille, j'autorisais l'Université de Montréal à utiliser le nom de Pierre Trudeau pour lancer un programme de bourses.

Puisque vous travaillez à la Fondation depuis sa création, je me demande si vous pouvez nous aider à mieux comprendre ces propos.

M. Edward Johnson: Oui.

Je ne sais pas si je peux ajouter quelque chose à ce que vous avez dit. C'est ce que j'ai entendu de la part d'Alexandre Trudeau il y a quelques jours.

Comme je l'ai dit, je n'ai pas participé à l'époque aux modalités entourant le don, et je ne peux donc pas vraiment...

Mme Lisa Hepfner: La raison donnée vous paraît-elle logique?

M. Edward Johnson: Oui.

Le président: C'est tout le temps que nous avons. Merci, monsieur Johnson, madame Hepfner.

Nous allons reprendre probablement autour de 17 h 20. Il reste 11 minutes avec le timbre. Nous allons commencer par M. Villemure à notre retour.

Nous devons nous faire une idée du temps accordé. Je vais m'en occuper pendant le vote.

Nous allons suspendre la réunion pour aller voter.

• (1655)

(Pause)

• (1720)

Le président: Reprenons. Il est 17 h 25.

• (1725)

[Français]

Je vais passer la parole à M. Villemure puis à M. Green, pour cinq minutes chacun. Nous recommencerons ensuite avec les conservateurs, pour cinq minutes, suivis des libéraux, pour cinq mi-

nutes également. Pour finir, il y aura peut-être des tours de parole de deux minutes et demie.

[Traduction]

J'ai demandé 15 minutes pour examiner les travaux du Comité, mais je pense que nous pourrions probablement le faire en 10 minutes.

[Français]

Monsieur Villemure, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. René Villemure: Merci, monsieur le président.

Monsieur Johnson, j'essaie juste de remettre les morceaux dans le bon ordre. Vous avez huit membres du conseil d'administration qui ont démissionné au même moment que Mme Fournier, ou à peu près.

M. Edward Johnson: Je crois qu'ils étaient treize ou quatorze.

M. René Villemure: D'accord, mais huit membres ont démissionné. C'est bien cela?

M. Edward Johnson: Non. Il y a eu 13 ou 14 membres qui ont démissionné la même journée.

M. René Villemure: D'accord. Donc, ils ont démissionné au même moment que l'a fait Mme Fournier.

M. Edward Johnson: Il y a eu un écart d'une heure ou deux.

M. René Villemure: D'accord. Ils ne peuvent pas tous avoir tort. Ils doivent avoir eu des motifs raisonnables de démissionner.

M. Edward Johnson: Oui, j'imagine.

M. René Villemure: Cependant, à aucun moment, on ne vous a parlé des motifs. C'est bien cela?

M. Edward Johnson: Je ne peux pas me prononcer sur les motifs de tous ces administrateurs. J'en ai parlé avec quelques-uns, mais pas avec tous.

M. René Villemure: Monsieur Johnson, je vous ai posé quelques questions depuis le début. Vous m'avez dit que, par exemple, M. Rosenberg avait dit ceci ou que vous aviez lu cela dans le *Globe and Mail*. Toutefois, j'aimerais savoir ce que vous en pensez, vous.

Je comprends que vous n'avez pas eu des conversations de première main avec tout le monde, mais vous êtes président du conseil d'administration. Vous avez occupé des fonctions importantes par le passé et vous avez une opinion.

M. Edward Johnson: Oui. Sur quoi voulez-vous mon opinion?

M. René Villemure: J'aimerais avoir votre opinion sur l'ensemble des questions que je vous pose. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, vous, plutôt que ce que M. Rosenberg aurait dit.

M. Edward Johnson: D'accord. Je comprends maintenant.

M. René Villemure: Vous êtes président d'un conseil d'administration, et des membres démissionnent en bloc, ce qui est quand même inhabituel. Il y a eu de la pression, je crois. Qu'en pensez-vous?

M. Edward Johnson: Oui, c'est absolument inhabituel. J'en suis tellement désolé, parce que c'est le résultat de l'attention nationale portée à la Fondation, qui a mis beaucoup de pression sur le conseil d'administration. Je regrette que ces démissions aient eu lieu parce que, personnellement, je crois que nous serions maintenant au beau milieu de l'examen externe. Le conseil aurait pu se pencher sur toutes les autres questions importantes qui occupent un conseil d'administration.

M. René Villemure: Un peu plus tôt, ma collègue d'en face vous a posé plusieurs questions pour savoir si vous recrutiez des gens sur la base de leurs antécédents politiques, entre autres. Je ne répéterai pas tout ce qu'elle a dit, car elle en a dit quand même pas mal.

Je comprends que ce n'était pas un critère de recrutement des membres ni des boursiers, mais on ne peut pas, dans une fondation non partisane, faire l'économie de la réflexion que vous êtes un ancien de la société Power Corporation. Il y a donc quand même pas mal de monde qui tourne autour de la sphère libérale, même si ce n'est pas un critère d'admission comme tel. On y trouve, je dirais, un réseau autour de la Fondation. Est-ce le cas?

M. Edward Johnson: Il faut dire qu'il y a plusieurs réseaux, comme celui des universitaires. D'autres personnes, comme moi, viennent de divers horizons.

M. René Villemure: D'accord. Néanmoins, il n'y a pas beaucoup de bloquistes.

Vous avez parlé du don de 1 million de dollars fait à l'Université de Montréal et des 200 000 \$ ou des 140 000 \$ qui vous échoient. Est-il commun qu'une université vous adresse une telle demande?

M. Edward Johnson: Selon moi, ça ne l'est pas. Je ne suis cependant pas au courant de toutes les démarches et conversations qui auraient eu lieu avec les universités.

Je suis d'accord avec vous pour dire que c'était une circonstance unique. Tout ce que j'en sais me vient des autres témoins qui ont comparu ici, devant le Comité.

M. René Villemure: Quel est votre rôle exactement? Quelle est votre sphère d'activité?

• (1730)

M. Edward Johnson: En tant que président du conseil, c'est d'assurer une bonne gestion de la gouvernance de l'organisation et du conseil d'administration lui-même.

M. René Villemure: Selon la réponse à la question de mon collègue tantôt, la gouvernance semblait déficiente, puisqu'il n'y avait pas de politique pour les dons, entre autres. Cela relevait de vous.

M. Edward Johnson: Oui, mais permettez-moi de passer à l'anglais, car j'ai besoin d'articuler clairement mon propos.

Le président: Veuillez terminer rapidement, monsieur Johnson.

[Traduction]

M. Edward Johnson: Oui, monsieur.

Dans mon rôle, je veux m'assurer que nous avons différentes choses en place, mais j'ai besoin pour cela de la coopération de l'ensemble du conseil et de la direction pour appuyer les...

[Français]

Le président: Merci, messieurs Johnson et Villemure.

J'ai besoin de faire respecter l'horaire, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps.

[Traduction]

Monsieur Green, vous avez cinq minutes. Allez-y, monsieur.

M. Matthew Green: Monsieur Johnson, compte tenu de votre relation avec la famille Trudeau, peut-on dire que les enfants ont grandi autour de vous d'une certaine façon?

M. Edward Johnson: Ils me croisaient...

M. Matthew Green: Depuis combien de temps connaissez-vous le premier ministre?

M. Edward Johnson: L'actuel premier ministre?

M. Matthew Green: Oui.

M. Edward Johnson: Bon sang, depuis environ 1980.

M. Matthew Green: Après son élection au poste de premier ministre, avez-vous eu des conversations avec lui à propos de la Fondation lorsque vous étiez président du conseil?

M. Edward Johnson: Non, aucune.

M. Matthew Green: Lorsqu'il était président, M. Rosenberg a-t-il fait part au conseil de préoccupations concernant le don?

M. Edward Johnson: Pas...

M. Matthew Green: Souvenez-vous qu'en 2016, il y a eu de la mauvaise presse.

M. Edward Johnson: Oui, et c'est justement ce à quoi je pensais. Je suis désolé. À l'époque, la mauvaise presse a été portée à l'attention du conseil qui en a discuté...

M. Matthew Green: Comment avez-vous réagi en tant que président du conseil?

M. Edward Johnson: Je n'étais pas président à ce moment-là. J'étais administrateur.

Honnêtement, je ne suis pas certain si le conseil s'est penché là-dessus ou si c'était avant... mais, non, le conseil s'est forcément penché là-dessus. C'est forcément devant le conseil qu'il y a eu l'exposé sur...

M. Matthew Green: Quelle a été la réponse du conseil?

M. Edward Johnson: [Inaudible] en avons été informés.

Je ne me souviens de rien de précis sauf que nous avons passé en revue ce qui était dit aux médias à ce sujet.

M. Matthew Green: Vous n'avez donc rien répondu. Vous avez seulement examiné ce qui était dit.

Lorsque Pascale Fournier était présidente et directrice générale, a-t-elle fait part au conseil de préoccupations concernant le don?

M. Edward Johnson: Si j'ai bonne mémoire, pas avant l'article de journal, le 28 février...

M. Matthew Green: Et vous rejetez catégoriquement toutes les allégations avancées dans l'article du *Globe and Mail*.

M. Edward Johnson: Je ne suis pas en mesure de le faire. Tout ce que je peux dire, c'est que les allégations... Je pourrais les aborder individuellement, mais je peux dire que nous n'avons pas reçu un million de dollars — à ma connaissance, on ne nous l'a jamais offert.

M. Matthew Green: Je parle plus précisément de l'ingérence étrangère.

M. Edward Johnson: Je ne suis pas au courant de la moindre ingérence étrangère.

M. Matthew Green: Estimez-vous que ce genre d'article sur une plateforme nationale est diffamatoire?

M. Edward Johnson: Sans doute.

M. Matthew Green: C'est la raison pour laquelle vous êtes devant le comité de l'éthique.

M. Edward Johnson: Je dirais à tout le moins qu'il est injuste.

M. Matthew Green: Vous êtes avocat de formation, n'est-ce pas?

M. Edward Johnson: En effet.

M. Matthew Green: Comment répondez-vous à cela sur le plan juridique? Avez-vous demandé une rétractation?

M. Edward Johnson: Non

M. Matthew Green: Pourquoi pas?

M. Edward Johnson: Je ne peux pas dire. À vrai dire, l'idée de demander une rétractation ne m'est jamais venue à l'esprit.

M. Matthew Green: Si j'étais président d'une fondation qui porte le nom de l'ancien premier ministre, alors que son fils est actuellement premier ministre, que son frère siège au conseil et que ces allégations sont avancées...

Je vais vous excuser un peu, car je n'ai jamais lu de rapport du Service canadien du renseignement de sécurité. Pour être parfaitement honnête, je ne sais pas si ces allégations sont fondées. Je peux comprendre lorsque, de prime abord, vous dites que vous ne savez pas si l'article dit vrai, mais je suis étonné par l'absence de défense de la part de votre fondation face aux allégations avancées, mis à part ce qu'il y a dans la déclaration qui a été publiée.

M. Edward Johnson: Eh bien, on sait maintenant que nous n'avons jamais été approchés par un donateur chinois qui nous offrirait 1 million de dollars.

M. Matthew Green: Non, mais la somme était de 200 000 \$, et le donateur était Zhang Bin. Dans un autre témoignage, vous n'avez pas pu confirmer que vous connaissiez le donateur. Ne pouvez-vous pas voir en quoi c'est problématique?

Monsieur, vous êtes un homme très intelligent. Vous êtes cultivé. Vous avez d'excellents antécédents. Vous siégez au conseil depuis longtemps, et pourtant, malgré vos préparatifs pour l'importante réunion du Comité aujourd'hui, vous ne pouviez pas nommer le donateur. Ne voyez-vous pas cela comme un problème?

• (1735)

M. Edward Johnson: Je suis président du conseil. Je ne peux pas et ne dois pas me pencher sur chaque détail de...

M. Matthew Green: Vous avez une obligation fiduciaire en tant que président du conseil.

M. Edward Johnson: Oui.

M. Matthew Green: Vous avez une assurance contre les erreurs et les omissions, pour vous éviter des ennuis juridiques... Vous êtes avocat. Vous ne voyez pas en quoi c'est problématique, et je ne peux pas l'accepter sans poser de question.

M. Edward Johnson: Je pense que je peux me fier aux assurances fournies par d'autres personnes qui ont participé de plus près à ce qui a été fait et qui estiment que c'était convenable.

M. Matthew Green: Votre travail consiste à réagir à la situation.

Mme Fournier a présenté des allégations.

Ma dernière question pour vous porte sur les préoccupations qu'elle vous a présentées directement à la réunion du conseil selon ce qu'elle a dit au Comité. Quel a été votre plan d'action par la suite?

Le président: Veuillez répondre très rapidement, s'il vous plaît.

M. Edward Johnson: L'idée était essentiellement de faire de notre mieux pour qu'une tierce partie indépendante examine l'ensemble de la question et toutes les circonstances qui l'entourent.

M. Matthew Green: Ce n'est pas encore commencé.

M. Edward Johnson: Non, cela aurait été... Je dirais que c'est bien amorcé.

Le président: Merci, monsieur Johnson.

Monsieur Green, je dois respecter le temps prévu.

[Français]

Monsieur Berthold, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Johnson. Vous avez dit que la Fondation n'avait jamais été influencée par le régime de Pékin, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Edward Johnson: En effet, pas à ma connaissance.

[Français]

M. Luc Berthold: D'accord. Vous avez pris le temps de le préciser.

Selon vous, est-ce que ce don de 140 000 \$, remboursé depuis par la Fondation et qui, selon le Service canadien du renseignement de sécurité, avait été remboursé au donateur par le régime de Pékin, constitue de prime abord une tentative d'ingérence quelconque de la part du régime de Pékin?

[Traduction]

M. Edward Johnson: Si les allégations sont fondées, on pourrait soutenir que c'était une tentative d'influence — si elles sont fondées.

[Français]

M. Luc Berthold: Vous n'avez jamais remis les faits en question.

M. Edward Johnson: On ne peut pas les remettre en question; c'est un article qui cite quelqu'un qui cite une conversation que le Service canadien du renseignement de sécurité aurait enregistrée.

M. Luc Berthold: On a vu qu'un diplomate du régime de Pékin a été expulsé du Canada, selon les mêmes sources.

Selon ses propres dires, il semble que M. Rosenberg ait fait preuve de naïveté face à l'ingérence étrangère et à ce don en provenance du régime de Pékin. Pour sa part, M. Alexandre Trudeau a dit qu'il n'avait aucune raison de soupçonner une tentative d'ingérence du régime de Pékin. Vous rangez-vous dans le camp Rosenberg ou dans le camp Trudeau?

M. Edward Johnson: Ce n'est ni l'un ni l'autre, car j'ai mon propre point de vue. Comme je vous l'ai dit, autant que je sache, il n'y a pas eu de tentative d'influencer la Fondation.

M. Luc Berthold: Voilà, vous dites qu'il n'y a pas eu de tentative d'influencer la Fondation. Est-ce que vous comprenez que le régime de Pékin n'a aucun intérêt à essayer d'influencer la Fondation, mais qu'il a plutôt intérêt à influencer le gouvernement de M. Trudeau?

M. Edward Johnson: Je ne peux pas commenter...

M. Luc Berthold: Vous dites que Pékin n'a pas essayé d'influencer la Fondation, et je comprends que celle-ci n'était pas la cible. Cependant, monsieur Johnson, pouvez-vous au moins avouer que la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau, qui porte le nom d'un ancien premier ministre, dont un des fils, Alexandre, est un membre actif et dont l'autre fils, comme tout le monde le sait, est premier ministre du Canada, peut être une cible intéressante pour un régime autoritaire comme celui de Pékin ou quiconque veut exercer une influence?

[Traduction]

M. Edward Johnson: Je ne peux vraiment pas me prononcer là-dessus. Je ne peux pas...

[Français]

M. Luc Berthold: Vous avez travaillé pour plusieurs ministres libéraux dans votre carrière, n'est-ce pas?

M. Edward Johnson: Oui.

M. Luc Berthold: Vous allez donc toujours vous ranger dans le camp de la famille Trudeau dans vos réponses.

Vous avez demandé à témoigner ici, vous êtes arrivé non préparé et vous n'êtes pas capable de nous dire quoi que ce soit concernant les chèques et les reçus. Il est évident que vous protégez actuellement quelqu'un ou quelque chose. Je ne sais pas qui c'est ou de quoi il s'agit, mais il est impensable, incompréhensible et, surtout, inacceptable que vous n'ayez pas été mieux préparé pour venir ici. Vous saviez que nous allions vous poser des questions sur les reçus et sur les chèques, et comme président de la Fondation, vous n'avez demandé à personne là-bas d'obtenir ces réponses. Pourquoi ne vouliez-vous rien savoir?

• (1740)

M. Edward Johnson: Nous avons procédé de la bonne façon et cela me satisfait.

M. Luc Berthold: Est-ce plutôt que vous n'avez pas posé les questions parce que vous ne vouliez pas avoir à y répondre devant les membres du Comité?

Le président: Monsieur Berthold, je vous arrête un moment.

Monsieur Fergus, vous avez invoqué le Règlement.

[Traduction]

L'hon. Greg Fergus: Je crois, monsieur, qu'il conviendrait de permettre à notre invité de répondre aux questions, car on en a posé un certain nombre. Je pense qu'il devrait avoir l'occasion de répondre. Il essayait de le faire dans sa deuxième langue. Je ne sais pas s'il est possible pour lui de répondre aux questions avant de passer à celles d'un autre député.

Le président: Merci, monsieur Fergus.

[Français]

Monsieur Berthold, j'avais arrêté le chronomètre. Si vous posez une question au témoin, il faut effectivement attendre qu'il y réponde. Vous avez la parole.

M. Luc Berthold: Monsieur Johnson, vous avez travaillé dans des cabinets politiques et vous avez fait office de mentor lors de

nombreuses campagnes politiques, selon ce qui a été rapporté par plusieurs témoins. Compte tenu de toute l'expérience que vous avez en politique, admettez-vous que personne ne voulait influencer la fondation Trudeau? Admettez-vous que c'était plutôt le politicien Trudeau, aujourd'hui premier ministre, qui était la cible du régime de Pékin, selon le rapport du Service canadien du renseignement de sécurité?

Compte tenu de toute l'expérience que vous avez en politique, pouvez-vous au moins admettre que la Fondation a pu être une cible pour un régime souhaitant influencer les membres de la famille Trudeau et de la famille libérale?

[Traduction]

M. Edward Johnson: Je n'ai aucune preuve à l'appui. D'après les données probantes du domaine public, je doute beaucoup que ce soit le motif derrière le don. Il ne faut pas oublier que le même donateur a fait, il y a un ou deux ans, un don de 800 000 \$ à l'Université de Toronto en l'honneur de Norman Bethune, un Canadien qui a joué un rôle en Chine. Il est ensuite revenu à l'Université de Montréal avec un autre don de 1 million de dollars en l'honneur d'un autre Canadien qui a joué un rôle déterminant pour développer les relations avec la Chine.

[Français]

M. Luc Berthold: Je vois que vous connaissez quand même certains détails, monsieur Johnson.

Le président: Merci, messieurs Johnson et Berthold.

[Traduction]

Pour la gouverne du Comité, compte tenu des interruptions que nous avons eues aujourd'hui, j'ai décidé de remettre à plus tard l'examen des travaux du Comité. J'ai parlé à la greffière. Nous pourrions nous pencher là-dessus vendredi. Nous allons poursuivre le plus longtemps possible, jusqu'à 18 heures.

Monsieur Bains, vous avez cinq minutes. Allez-y, monsieur.

M. Parm Bains (Steveston—Richmond-Est, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Johnson, de vous être joint à nous aujourd'hui.

Pendant la comparution de M. Rosenberg le 2 mai, il a dit que le présent en question avait pour but d'organiser des conférences en collaboration avec l'Université de Montréal.

Pourquoi le don n'a-t-il pas été utilisé par la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau entre 2016 et 2023?

M. Edward Johnson: Je ne sais pas. Ce qu'on m'a dit — je l'ai appris indirectement —, c'est qu'après la parution des premiers articles en 2016 ou en 2017, je pense, qui soulevaient des questions sur une possible ingérence étrangère, le donateur et la direction de la Fondation ne sont pas revenus sur l'idée des séminaires initialement prévus qui avaient fait l'objet de discussions pendant la période qui a précédé le don. À ma connaissance, le donateur n'a déployé aucun effort pour demander que quelque chose d'autre soit fait.

M. Parm Bains: Merci.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé de membres indépendants, de personnes nommées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de membres de la succession de Pierre Trudeau. Quelle est l'interaction entre les trois types de membres du conseil?

M. Edward Johnson: Ils travaillent tous ensemble. Le conseil ne compte pas de membres nommés par le gouvernement depuis un certain nombre d'années. Il nous reste les membres réguliers, qui sont au nombre de 14, je crois, et deux membres de la famille nommés par la famille. L'interaction entre eux est... Il n'y a pas de distinction.

• (1745)

M. Parm Bains: Pouvez-vous confirmer que les membres indépendants du conseil contrôlent la majeure partie du conseil?

M. Edward Johnson: Voulez-vous dire les membres qui ne viennent pas de la famille?

M. Parm Bains: Les administrateurs indépendants, soit ceux qui n'appartiennent pas à la famille ou qui sont considérés comme indépendants.

M. Edward Johnson: Absolument: la majorité du conseil est formé d'administrateurs n'appartenant pas à la famille et ne faisant pas partie du gouvernement.

M. Parm Bains: D'accord.

Durant la dernière réunion du Comité, M. Trudeau a affirmé que le conseil s'était mis d'accord pour créer un comité indépendant. Est-ce bien le cas?

M. Edward Johnson: Non. La décision inverse a été prise. Pendant la réunion du conseil du 31 mars, j'ai recommandé la création d'un comité indépendant, et nous en avons discuté. Certains administrateurs étaient d'avis qu'il était préférable que l'équipe chargée de l'examen externe présente son rapport à l'ensemble du conseil. C'est la décision unanime qui a été prise à la fin de la réunion.

Au cours des semaines suivantes, des administrateurs ont commencé à se demander s'il était convenable que ce travail soit fait avec tout le conseil ou s'il n'était pas plus approprié que le rapport soit présenté à un comité formé de trois administrateurs dits indépendants qui n'entretenaient aucun lien avec la Fondation entre 2014 et 2017.

Deux administrateurs ont écrit au conseil l'un après l'autre pour proposer de procéder de cette façon. Par la suite, j'ai rédigé une note — j'en ai parlé durant ma déclaration d'ouverture et je l'ai transmise à la greffière — pour expliquer qu'un consensus émergeait des messages d'autres administrateurs qui n'étaient pas impliqués dans l'affaire liée à la Chine et pour proposer que nous procédions conformément à ce consensus.

Le président: Il vous reste deux secondes, monsieur Bains.

M. Parm Bains: D'accord.

Le président: Merci, monsieur Bains.

Je respecte le temps imparti.

Nous allons finir ainsi: MM. Brock et Fergus auront droit à cinq minutes chacun; puis, MM. Villemure et Green disposeront chacun de deux minutes et demie. Il sera ensuite l'heure de lever la séance.

La parole est à M. Brock.

M. Larry Brock (Brantford—Brant, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci de votre présence, monsieur Johnson.

Je comprends que vous avez beaucoup d'expérience dans le domaine politique, le domaine juridique et le domaine de la gouver-

nance, et que vous œuvrez depuis longtemps auprès de la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau.

En fait, je suis extrêmement étonné que vous vous soyez présenté devant le Comité. Vous avez dit que vous vouliez que la possibilité vous soit donnée de corriger certaines erreurs factuelles contenues dans le témoignage de Mme Fournier. Vous vouliez avoir l'occasion de réfuter nombre de ses affirmations.

Monsieur Johnson, je trouve stupéfiant que vous soyez incapable de répondre à de simples questions concernant le remboursement du don. Vous êtes le président de l'organisation; vous êtes responsable de la gestion d'un fonds de 125 millions de dollars provenant des poches des contribuables. Vous deviez savoir que vous auriez à répondre, entre autres, à des questions sur le don et son remboursement.

Je veux reprendre ce sujet et l'approfondir.

Vous n'êtes pas en mesure de me dire... parce que vous n'étiez pas responsable d'émettre le chèque pour rembourser les 140 millions de dollars au donateur en question. Est-ce exact?

M. Edward Johnson: Oui.

M. Larry Brock: Cependant, vous vous engagez à vous informer pour pouvoir dire au Comité qui, à la Fondation, a émis le chèque.

Est-ce bien le cas? Vous engagez-vous à faire cela?

M. Edward Johnson: Je peux m'engager à faire exactement cela.

M. Larry Brock: Je veux que vous vous engagiez aussi à nous dire exactement à qui le remboursement a été délivré.

Je vous demande également de nous dire par quel moyen le remboursement a été acheminé au donateur: par virement électronique, par chèque signé par la Fondation ou autre.

Est-ce bien compris?

• (1750)

M. Edward Johnson: Je crois que oui.

M. Larry Brock: D'accord.

Maintenant, j'aimerais parler des reçus remis par la Fondation lorsqu'elle a obtenu l'argent. Vous savez sans doute que les membres et les administrateurs ont parlé d'un problème de différences entre les reçus. Êtes-vous du même avis?

M. Edward Johnson: Je ne sais pas s'il y avait vraiment un problème. Mme Fournier a posé la question à savoir si les reçus avaient été délivrés adéquatement. Par la suite, nous avons entendu le témoignage de M. Rosenberg, qui jouait un rôle important à ce moment-là...

M. Larry Brock: D'accord. Je vais aller droit au but. La Fondation a préparé deux reçus: le premier pour un versement de 70 000 \$ en 2017 et le second pour un versement de 70 000 \$ en 2018. Ces deux versements provenaient sans doute du même donateur ou de la même source, et pourtant, les deux reçus délivrés par la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau étaient complètement différents. Le premier a été envoyé à une société dont l'adresse était à Hong Kong; par la suite, le gouvernement chinois a ordonné que le reçu soit transmis à Pékin. Le deuxième reçu a été envoyé à une société fictive, le groupe Millennium, dont l'adresse était à Dorval, au Québec.

Monsieur Johnson, vous qui êtes le président du conseil d'administration, vous devez savoir tout cela.

M. Edward Johnson: Ce que je comprends des témoignages précédents et de ce que l'on m'a dit, c'est que les deux reçus ont été envoyés au donateur.

M. Larry Brock: Or, vous ne le savez pas. Vous vous fiez aux...

Je pose à nouveau la question: comment vous êtes-vous préparé pour votre témoignage aujourd'hui?

M. Edward Johnson: J'ai eu diverses discussions et j'ai examiné un large éventail de dossiers. Cela dit, en ma qualité de président du conseil d'administration, je participe très peu aux activités quotidiennes.

M. Larry Brock: Vous êtes le président du conseil d'administration. Vous êtes venu ici parce que vous vouliez mettre les choses au clair et corriger les erreurs factuelles faites par Mme Fournier. C'est votre occasion de le faire, et je suis désolé, mais il n'est pas acceptable que vous répondiez: « Je ne sais pas. Je ne me suis pas informé. » Vous vous fiez aux témoignages précédents. Cela ne vous donne pas un passe-droit. Ce n'est pas une façon adéquate d'assurer la gouvernance.

Le président: Monsieur Brock, votre temps de parole est écoulé.

M. Larry Brock: Je m'interroge sérieusement quant aux politiques de gouvernance qui étaient en place.

Le président: Vos six minutes sont écoulées. Je vous remercie.

Monsieur Ferguson, vous avez la parole pour cinq minutes.

L'hon. Greg Ferguson: Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie M. Johnson d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur Johnson, j'aimerais examiner rapidement la chronologie avec vous, puis peut-être vous poser une question générale.

Pouvez-vous confirmer que M. Zhang a fait un don d'environ 800 000 \$ à l'Université de Toronto avant 2014?

M. Edward Johnson: C'est ce que j'ai compris, oui. Il a fait ce don en l'honneur du Dr Norman Bethune, un Canadien.

L'hon. Greg Ferguson: C'est exact. Le don a été fait en l'honneur du Dr Norman Bethune, qui a joué un rôle déterminant dans la modernisation de la Chine.

En 2014, M. Zhang a entrepris des démarches auprès de l'Université de Montréal pour faire un autre don, cette fois en l'honneur de Pierre Elliott Trudeau. M. Trudeau était le premier ministre à l'époque où les relations avec la Chine ont été normalisées. Est-ce exact?

M. Edward Johnson: C'est ce que j'ai compris.

L'hon. Greg Ferguson: C'est donc à ce moment-là que les négociations ont été entamées et que des liens ont été établis avec la

Fondation puisqu'il était question d'utiliser le nom de Pierre Elliott Trudeau. Est-ce bien ce que vous avez compris?

M. Edward Johnson: Oui, c'est ce que j'ai compris, je le répète, du témoignage d'Alexandre Trudeau.

L'hon. Greg Ferguson: D'accord.

À votre connaissance, le don était-il assorti de conditions, par exemple en ce qui concerne la possibilité de parler de la Chine, de promouvoir les intérêts de...

M. Edward Johnson: L'entente — que j'ai lue et qui fait partie, je crois, des documents fournis au Comité — précise ce que devait faire la Fondation. C'est assez vaste. La Fondation avait une grande marge de manœuvre quant à l'utilisation du don.

• (1755)

L'hon. Greg Ferguson: Monsieur le président, j'ai oublié d'activer ma minuterie. Pouvez-vous me dire combien de temps il me reste?

Le président: Il vous reste 2 minutes 53 secondes.

L'hon. Greg Ferguson: Merci, monsieur le président.

Y a-t-il eu des contacts entre la Fondation et le bureau du premier ministre Justin Trudeau, à...

M. Edward Johnson: À ma connaissance, il n'y a eu absolument aucun contact entre les deux.

L'hon. Greg Ferguson: Y a-t-il eu des contacts entre vous, le conseil d'administration et le gouvernement du Canada, mis à part ceux liés à vos responsabilités financières envers ISDE et peut-être aussi l'Agence du revenu du Canada?

M. Edward Johnson: À ma connaissance, il n'y a eu aucun autre contact que ceux liés à nos responsabilités envers ISDE.

L'hon. Greg Ferguson: Autant que vous sachiez, le don n'a pas été fait en contrepartie de contacts avec le gouvernement du Canada pour tenter d'en influencer les affaires.

M. Edward Johnson: Autant que je sache, non.

L'hon. Greg Ferguson: Quand les discussions ont été entamées, en 2014, qui occupait le poste de premier ministre?

M. Edward Johnson: C'était M. Harper, si je ne m'abuse.

L'hon. Greg Ferguson: Ainsi, les démarches n'ont pas été entreprises en sachant que tout s'arrangerait pour le parti qui se trouvait en troisième place à la Chambre des communes à l'époque.

M. Edward Johnson: C'est vrai. Ce n'était pas évident à l'époque. Je suis la politique de près, et à mes yeux, c'était peu probable.

L'hon. Greg Ferguson: Effectivement.

Monsieur Johnson, pourquoi faites-vous ce que vous faites? Pourquoi œuvrez-vous auprès de la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau?

M. Edward Johnson: Je suis heureux de contribuer à la reconnaissance et à la préservation de l'héritage d'un homme, d'un fonctionnaire et d'un homme d'État remarquable. En outre, au fil des années, nous avons remis des bourses et nous avons organisé diverses activités, et j'ai eu l'occasion de rencontrer les boursiers. Chaque fois que je les rencontre, je suis bouche bée devant ces jeunes personnes brillantes qui apporteront d'énormes contributions au Canada. Je suis ravi que nous puissions les soutenir et peut-être aussi les aider à mieux connaître le pays et à devenir des dirigeants efficaces.

Nous organisons des soupers et d'autres activités pour les étudiants. Ce n'était pas possible durant la pandémie, mais depuis, nous avons pu les reprendre, et c'est tellement vivifiant de rencontrer ces jeunes esprits. Certains, par exemple la jeune boursière géniale qui travaille comme épidémiologiste à l'Université John Hopkins, sont extrêmement impressionnants. Aux...

Le président: Monsieur Johnson, monsieur Fergus, les cinq minutes sont écoulées.

[Français]

Monsieur Villemure, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. René Villemure: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Johnson, deux minutes et demie, ce n'est pas très long. J'ai fait une révision de votre curriculum vitae et de votre expérience. C'est impressionnant.

Aujourd'hui, cependant, votre témoignage a principalement été la répétition du témoignage des autres personnes, ce que je trouve incroyablement. Pour le temps qu'il nous reste, j'aimerais donc que vous nous disiez votre opinion sur la vérité. Pourquoi devrions-nous vous croire, vous, plus que Mme Fournier, entre autres?

[Traduction]

M. Edward Johnson: Je suis ici pour répondre à vos questions. Soit dit en passant, j'ai été invité à témoigner. Ce n'est pas moi qui ai demandé d'être invité ou qui ai insisté pour être ici.

[Français]

J'ai fait de mon mieux pour répondre honnêtement et pleinement aux questions. C'est cela, la limite. Je ne peux pas vous dire des choses que je ne sais pas.

M. René Villemure: Oui, évidemment. Toutefois, compte tenu de votre expérience, qui est sérieusement impressionnante, je suis surpris d'apprendre qu'autant de choses vous ont échappé ou que vous avez été si peu impliqué. On parle quand même d'une question qui fait les manchettes nationales, et on se fait répondre qu'on a parlé à une personne, mais pas à l'autre. Je suis juste curieux, parce que votre curriculum vitae ne laisse pas croire cela.

• (1800)

M. Edward Johnson: Je ne peux pas vous faire changer d'avis si vous ne me croyez pas.

M. René Villemure: Je n'ai pas d'avis, je vous le demande.

M. Edward Johnson: Je vous assure que je vous dis la vérité, mais je ne peux pas vous en dire plus que ce que je sais.

M. René Villemure: Comprenez-vous qu'il peut être difficile pour nous de ne disposer que de cette portion où vous témoignez à partir du témoignage de M. Rosenberg ou de M. Trudeau?

C'est simplement une question. Je suis curieux. Nous ne sommes pas du tout en train de vous accuser, mais j'aimerais savoir ce que pense Edward Johnson.

M. Edward Johnson: Au sujet de quelle question voulez-vous savoir ce que je pense?

M. René Villemure: J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'ensemble des questions qui vous ont été posées aujourd'hui.

[Traduction]

M. Edward Johnson: Je suis heureux de répondre à vos questions. J'ai tenté d'y répondre du mieux que je le pouvais.

[Français]

M. René Villemure: Merci, monsieur Johnson.

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Green, vous avez le dernier mot.

M. Matthew Green: Merci beaucoup.

Monsieur Johnson, d'après vous, l'objectif immuable de la Fondation est-il bien de préserver l'héritage de Pierre Elliott Trudeau?

M. Edward Johnson: Oui, entre autres.

M. Matthew Green: Vous croyez sans doute que la situation actuelle brosse un tableau accablant de la Fondation, que les reproches soient justifiés ou non...

M. Edward Johnson: Ils sont tout à fait injustifiés.

M. Matthew Green: D'accord.

Par rapport à la gouvernance du conseil d'administration, on nous a dit que vous vous réunissiez deux fois par année et que vous n'étiez pas mis au courant de tout. Serait-il juste d'affirmer que le conseil d'administration joue principalement un rôle symbolique?

M. Edward Johnson: Pas du tout. D'ailleurs, je tiens à préciser que depuis que je suis en poste, nous nous réunissons plus souvent. Je parlais de la situation à l'époque. Pendant mon mandat, le nombre de réunions a augmenté et...

M. Matthew Green: Combien y en a-t-il par année maintenant?

M. Edward Johnson: Il y en a trois par année, et elles sont beaucoup plus longues que les réunions de trois heures du passé. Nous faisons beaucoup de travail.

M. Matthew Green: Très bien.

La vérificatrice générale procédera-t-elle à un examen indépendant de la Fondation, conformément à votre demande du 14 avril?

M. Edward Johnson: Malheureusement, non. Elle m'a informé qu'elle ne ferait pas d'examen.

M. Matthew Green: Elle ne fera pas d'examen.

Vous avez sans doute entendu la discussion sur l'ingérence de la Chine. Vous avez aussi probablement entendu parler de la question de privilège parlementaire fondée de prime abord liée au député Michael Chong. Évidemment, vous avez entendu les allégations concernant la Fondation et les postes de police chinois basés au Canada. Vous avez sans doute entendu tout cela.

Aujourd'hui, la Fondation que vous représentez est mêlée aux allégations portant sur l'ingérence de la Chine. Vous qui en êtes le président, vous avez le devoir de contribuer à préserver l'héritage de la Fondation. Malgré les nombreux témoins que nous avons reçus, les détails ne sont toujours pas clairs. Selon vous, est-ce que la meilleure façon de mettre les choses au clair, ce serait en participant à une enquête publique, si telle était la recommandation du rapporteur spécial, David Johnston, à la fin de son mandat?

À votre avis, la participation à une telle enquête contribuerait-elle à laver la Fondation de tout soupçon en mettant les choses parfaitement au clair et en dissipant toute équivoque?

M. Edward Johnson: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de participer à une telle enquête pour laver la Fondation de tout soupçon. D'après moi, nous pouvons...

M. Matthew Green: Nous l'avons fait ici aujourd'hui?

M. Edward Johnson: Je vous demande pardon?

M. Matthew Green: D'après vous, l'avez-vous fait ici aujourd'hui?

M. Edward Johnson: J'ai fait ce que je pouvais, mais je réponds à des questions assez pointues...

M. Matthew Green: ... auxquelles vous n'avez pas les réponses.

M. Edward Johnson: Je le répète, j'ai fait de mon mieux. Je ne peux pas vous dire des choses que je ne sais pas.

M. Matthew Green: Toutefois, s'il y a une enquête publique, vous y collaborerez.

M. Edward Johnson: Certainement.

M. Matthew Green: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Green.

Voilà qui met fin à la période de questions.

Monsieur Johnson, au nom du Comité, je vous remercie d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

Je vous demande pardon pour les interruptions. C'est ainsi que fonctionne le Parlement, mais au nom du Comité et au nom de la population canadienne, je vous remercie pour votre patience.

Je remercie également les techniciens et la greffière.

La parole est à M. Villemure.

[Français]

M. René Villemure: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Nous devons consacrer du temps aux travaux du Comité. Or, j'aimerais que nous puissions prendre un moment pour discuter de ce qui se passe du côté des documents. Ce sera bref, mais je crois que c'est nécessaire.

[Traduction]

Le président: Je peux le faire maintenant. Je croyais l'avoir fait au début de la réunion.

Nous pouvons nous attendre à recevoir les documents d'ici la fin de la semaine, peut-être avant le 11 mai. À titre d'information, c'est le document relatif à la demande d'AIPRP qui pose problème. Il s'agit d'un document public qui est déjà accessible et qui compte 160 pages. Le problème, c'est que si nous l'attendons, le délai sera beaucoup plus long.

J'ai donné pour instruction à la greffière de publier l'intégralité des documents, car je suis d'avis que le Comité a besoin du contexte et de la chronologie pour bien comprendre ce qui se passait à la Fondation, ainsi que les déclarations de Mme Fournier.

Voilà les renseignements que je peux vous donner au sujet des documents; j'espère que vous en êtes satisfaits.

Il y avait peut-être d'autres questions que j'aurais voulu examiner avec vous. J'y reviendrai vendredi, durant le temps consacré aux travaux du Comité. Cela vous convient-il?

D'accord. Merci, tout le monde.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>